

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 26

Représentés : 9

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8

**OBJET : Entrée au capital de la SEM Vallée Sud Mobilités de la ville de Chatenay-Malabry**

L'An deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-sept septembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

M. RENAUX	pouvoir à	M. GABRIEL
Mme BULLET	pouvoir à	Mme MERCADIER
Mme ANTONUCCI	pouvoir à	M. HOUCINI
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
Mme RADOARISOA	pouvoir à	Mme GAGNARD
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme. REIGADA
M. MESSIER	pouvoir à	Mme BROBECKER
M. DELERIN	pouvoir à	M. CONSTANT
Mme GOUJAT	pouvoir à	Mme LE FUR

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M Le ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants,

Vu le Code du Commerce,

Vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la loi n°2001-419 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques,

Vu la loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales,

Vu les délibérations n°DEL201126\_10 et n°DEL201126\_11 du 26 novembre 2020 par lesquelles sont approuvés la création de la Société d'Economie Mixte (SEM) Vallée Sud Mobilités entre les villes de Clamart et Fontenay-aux-Roses ainsi que l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, les statuts de ladite SEM et la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration,

Vu les statuts de la SEM Vallée Sud Mobilités et notamment l'article 8,

Considérant que la ville de Chatenay-Malabry, souhaite rentrer au capital de la SEM Vallée Sud Mobilités à hauteur de 15 000 € (15 actions) avec un siège d'administrateur,

Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : D'approuver l'entrée au capital de la SEM Vallée Sud Mobilités de la ville de Chatenay-Malabry.

**Article 2** : DIT que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

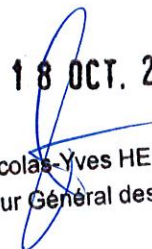
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Présidente de la SEM Vallée Sud Mobilités.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

  
POUR EXTRA CONFORME  
Le Maire

Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le  
Publication/Affichage le :  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services

18 OCT. 2022  
  
Nicolas-Yves HENRY  
Directeur Général des Services

Date de mise en ligne: 19/10/22



**EXTRAIT Procès-verbal**  
**Conseil d'administration de la SEM Vallée Sud Mobilités**  
**Le mercredi 18 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-huit mai,

A dix-sept heures vingt minutes,

**Les personnes désignées en qualité de seuls membres du Conseil d'Administration de la société Vallée Sud Mobilités se sont réunies pour délibérer sur l'ordre du jour.**

Sont présents :

Pour la Ville de Clamart : Marie-Laure COUPEAU  
Yves SERIE  
François LE GOT

Pour Vallée Sud Grand Paris Benoit BLOT  
Serge KEHYAYAN

Pour la Ville de Fontenay aux Roses Mohamed HOUCINI  
Jacky GABRIEL

Pour l'OPH Vallée Sud Habitat Véronique DELATOUANNE  
Pour ARKEA banque Olivier MAUDUIT  
Pour SAFIDI Virginie GALICE

Pour le cabinet FCN commissaire aux Comptes Monsieur Sébastien COUCHOURON

Est absent et excusé : Pour Vallée Sud Grand Paris, Dominique LAFON

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

M. Serge KEHYAYAN est désigné en qualité de Président de séance.

## Projet d'entrée au capital de Vallée Sud Mobilités de la Ville de Chatenay Malabry

### Rappel de la composition actuelle en capital. :

	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions	Montant des versements effectués
<b>ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS,</b> Place de l'Hôtel de Ville 92160 ANTONY	450 actions	450 000 €	450 000 €
<b>VILLE DE CLAMART</b> Rue Maurice Gunsbourg 92140 CLAMART	450 actions	450 000 €	450 000 €
<b>VILLE DE FONTEAY AUX ROSES</b> 75, rue Boucicaut 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	250 actions	250 000 €	250 000 €
<b>ARKEA BANQUE</b> Allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON	50 actions	50 000 €	50 000 €
<b>SAFIDI-EDF</b> 10, place de la Défense 92400 COURBEVOIE	200 actions	200 000 €	200 000 €
<b>OPH CLAMART HABITAT</b> 5, rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART	200 actions	200 000 €	200 000 €
<b>Total</b>	<b>1 600 actions</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>

La Ville de Chatenay Malabry a fait connaître sa volonté de rentrer au capital de la Sem Vallée Sud Mobilités. Il s'agit de la volonté affirmée compte tenu des relations qu'elle entretient avec la Sem depuis sa création il y a un an, et en particulier sur les sujets. :

- De gestions de parkings publics,
- De site de production et de distribution d'hydrogène.

Ces projets sont particulièrement structurants pour la Ville de Chatenay Malabry

Outre l'enjeu pour la Collectivité de suivre en direct ces sujets, il s'agit aussi pour Vallée Sud Mobilités d'asseoir sur le territoire sa crédibilité et susciter de nouveaux engouements. La Ville propose une entrée au capital à hauteur de 15 000 euros et un nombre d'administrateurs à déterminer.

La création de cette filiale nécessite la délibération des collectivités de VSGP, Clamart et Fontenay aux Roses.

Après discussion, il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur l'entrée au capital de Chatenay Malabry au capital de Vallée Sud Mobilités.

***Cette décision d'entrée au capital est acceptée à l'unanimité.***

Le conseil d'administration se prononce sur le nombre **d'un d'administrateur** représentant la Ville au sein du conseil d'administration.

***Cette décision est acceptée à l'unanimité.***



- **Autre point de gestion courante**
- **Pouvoirs pour formalités à effectuer**

Le conseil confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute autre personne qu'il substituerait à l'effet de procéder à toutes formalités pour l'enregistrement et la publicité de ces formalités, de signer toutes pièces, quittances et décharges, et plus généralement de faire tout ce qui sera nécessaire.

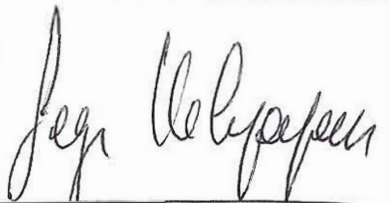
***Cette décision est adoptée à l'unanimité***

- **Fixation de la date du prochain conseil d'administration**

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le mardi 12 juillet à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après re-lecture, a été signé par le Président et au moins un administrateur.



Serge KEHYAYAN

Président du Conseil d'administration



Marie-Laure COUPEAU

Administratrice